

	COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES	COMITE DEPARTEMENTAL DE PARIS	COMITE DEPARTEMENTAL HAUTS DE SEINE	
	1, Avenue du Golf 78114 MAGNY LES HAMEAUX		Tél. : 01 30 43 30 32 Fax : 01 30 43 23 33 E-mail : lpgolf@wanadoo.fr	

**DROP DES ECOLES DE GOLF
GOLF NATIONAL
DIMANCHE 6 DECEMBRE 2009**

CORRIGE

NOM – Prénom : _____

NOTE : /60

Golf : _____

Catégorie : POUSSINS

IMPORTANT

Questions 8, 12 et 13 : plusieurs réponses possibles.

Questions subsidiaires : elles n'apportent pas de points. Elles seront utilisées pour un éventuel départage.

Question n°1 (1 point)

En Stroke Play, un joueur sur le green putte et touche le drapeau :

- Il n'est pas pénalisé
- Il a un coup de pénalité
- Il perd le trou
- Il a 2 coups de pénalité

R17-3 : Balle frappant le drapeau ou la personne l'ayant pris en charge

La balle du joueur ne doit pas frapper :

a) Le drapeau, lorsqu'il est pris en charge, retiré ou tenu levé ;

b) La personne prenant en charge ou tenant levé le drapeau, ou tout ce qu'elle transporte ;

c) Le drapeau dans le trou, non pris en charge, lorsque le coup a été joué sur le green

	COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES	COMITE DEPARTEMENTAL DE PARIS	COMITE DEPARTEMENTAL HAUTS DE SEINE	
	1, Avenue du Golf 78114 MAGNY LES HAMEAUX		Tél. : 01 30 43 30 32 Fax : 01 30 43 23 33 E-mail : lpgolf@wanadoo.fr	

Question n°2 (3 points)

Au trou n°5, Pierre se retrouve gêné, dans l'exécution de son coup, par un piquet délimitant un obstacle d'eau. Peut-il enlever ce piquet ?

- Oui
 Non
 Pourquoi ?

Définition d'un obstacle d'eau : « Les piquets utilisés pour délimiter la lisière d'un obstacle d'eau ou pour identifier celui-ci sont des obstructions »

Au trou n°11, il se retrouve de nouveau gêné par un piquet, ce dernier délimitant cette fois-ci le hors limites. Peut-il enlever ce piquet ?

- Oui
 Non
 Pourquoi ?

Définition d'un hors limite :

« Les éléments délimitant le hors limites tels que murs, clôture, piquets et palissades, ne sont pas des obstructions et sont considérés comme étant fixes.

Les piquets servant à identifier les hors limites ne sont pas des obstructions et sont considérés comme étant fixes. »

	COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES	COMITE DEPARTEMENTAL DE PARIS	COMITE DEPARTEMENTAL HAUTS DE SEINE	
	1, Avenue du Golf 78114 MAGNY LES HAMEAUX		Tél. : 01 30 43 30 32 Fax : 01 30 43 23 33 E-mail : lpgolf@wanadoo.fr	

Question n°3 (1 point)

Un joueur retrouve sa balle en plein milieu d'un buisson, injouable.

En plus des options a) et b) de la Règle 28, il peut :

- Dropper à moins de 2 longueurs de club de l'entrée du buisson, sans se rapprocher du trou
- Dropper à moins de 2 longueurs de club de là où repose sa balle dans le buisson, sans se rapprocher du trou

Règle 28 – Balle injouable

- a) Avec 1 coup de pénalité, jouer une balle d'un endroit situé aussi près que possible de l'emplacement d'où la balle d'origine avait été jouée en dernier**
- b) Avec 1 coup de pénalité, dropper une balle en arrière du point où la balle repose, en gardant ce point directement entre le trou et l'endroit où la balle est droppée, sans qu'il y ait de limite de distance à laquelle la balle peut être droppée en arrière de ce point**
- c) Avec 1 coup de pénalité, dropper une balle à moins de 2 longueurs de club de l'emplacement où la balle repose, mais pas plus près du trou.**

Question n°4 (4 points)

Un joueur déplace sa balle au repos. Cochez VRAI OU FAUX pour les affirmations suivantes :

- V** **F** Le joueur n'encourt pas de pénalité s'il déplace accidentellement sa balle en réparant un impact de balle sur le green
- V** **F** Le joueur n'encourt pas de pénalité s'il déplace accidentellement sa balle en la cherchant dans un rough épais
- V** **F** Le joueur n'encourt pas de pénalité s'il déplace accidentellement sa balle en enlevant un débris sur le green
- V** **F** Le joueur n'encourt pas de pénalité s'il déplace accidentellement sa balle avec la roue de son chariot

Règle 18-2a : Balle au repos déplacée par le joueur, le partenaire, le cadet ou l'équipement

RAPPEL :

TOUTE BALLE AU REPOS DEPLACÉE DOIT ÊTRE REPLACÉE.

	COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES	COMITE DEPARTEMENTAL DE PARIS	COMITE DEPARTEMENTAL HAUTS DE SEINE	
	1, Avenue du Golf 78114 MAGNY LES HAMEAUX		Tél. : 01 30 43 30 32 Fax : 01 30 43 23 33 E-mail : lpgolf@wanadoo.fr	

Question n°5 (1 point)

Suite à une mise en jeu magnifique mais légèrement sur la partie droite du fairway, Audrey retrouve 2 balles, l'une dans un léger rough et l'autre sur le fairway juste à côté. Les deux balles sont de même marque, ont le même numéro et ne comportent aucun signe distinctif.

Que doit faire Audrey pour continuer le jeu ? :

- Elle peut choisir la balle qu'elle veut et continuer le jeu sans pénalité
- Elle peut choisir la balle qu'elle veut et continuer le jeu avec 1 coup de pénalité
- Elle doit considérer sa balle comme perdue et retourner jouer une balle du départ avec 1 coup de pénalité

Définition de la Balle Perdue :

« Une balle est considérée comme perdue si :

a) Si elle n'a pas été retrouvée ou identifiée dans les 5 minutes... »

Audrey n'a pas pu identifier sa balle.

La règle 27-1c s'applique et Audrey doit rejouer une balle du départ avec un coup de pénalité.

D'où l'intérêt de faire une marque d'identification bien précise sur sa balle !

Question n°6 (1 point)

Au drive, un joueur envoie sa balle à gauche dans les bois. Il annonce et joue une balle provisoire. Après 3 minutes de recherche, il décide d'abandonner sa balle et joue son deuxième coup avec la balle provisoire. Cette dernière atterrit sur le green. Il finit le trou avec 3 putts.

Combien fait-il ?

- 5 6 7 8 9

- 1 coup sur la balle d'origine

- 1 coup sur la balle provisoire devenue la balle en jeu

- 1 coup de pénalité pour balle perdue R27-1

- 1 coup pour arriver sur le green

- 3 putts

TOTAL : 7

Définitions Balle Perdue et Balle Provisoire

	COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES	COMITE DEPARTEMENTAL DE PARIS	COMITE DEPARTEMENTAL HAUTS DE SEINE	
	1, Avenue du Golf 78114 MAGNY LES HAMEAUX		Tél. : 01 30 43 30 32 Fax : 01 30 43 23 33 E-mail : lpgolf@wanadoo.fr	

Question n°7 (2 points)

Sur un par 5, Jean envoie son drive très à gauche. Arrivé sur les lieux de la recherche, il se rend compte que le rough est très dense et qu'il risque d'avoir des problèmes pour retrouver sa balle. Marc, qui joue dans sa partie, lui conseille de retourner jouer une balle provisoire pendant que les autres cherchent la balle.

Combien de temps ont-ils pour chercher la balle ? **5 minutes – Définition de la balle perdue**

Jean remet une balle au départ, l'annonce provisoire et tape un coup très moyen. C'est alors que Marc retrouve la 1^{ère} balle dans le temps autorisé pour la recherche.

Avec quelle balle Jean doit-il continuer à jouer?

- La 1^{ère} balle
 La 2^{ème} balle
 Pourquoi ?

La 2^{ème} balle de Jean n'est pas une balle provisoire car elle n'a pas été jouée avant que les joueurs ne partent en avant pour chercher la balle d'origine – Règle 27-2a.

Définition de la Balle en jeu.

« Une balle est en jeu dès que le joueur a effectué un coup sur l'aire de départ » (même si la balle d'origine est retrouvée dans les 5 minutes)

Jean avait effectué un coup sur la 2^{ème} balle depuis l'aire de départ quand Marc a retrouvé la 1^{ère} dans le temps imparti.

La 2^{ème} balle est donc la balle en jeu, avec 1 coup de pénalité : Règle 27-1a. Jean jouera son 4^{ème} coup

	COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES	COMITE DEPARTEMENTAL DE PARIS	COMITE DEPARTEMENTAL HAUTS DE SEINE	
	1, Avenue du Golf 78114 MAGNY LES HAMEAUX		Tél. : 01 30 43 30 32 Fax : 01 30 43 23 33 E-mail : lpgolf@wanadoo.fr	

Question n°8 (3 points)

Dans les situations suivantes, cochez celles où le joueur peut nettoyer sa balle sans être pénalisé :

- Lorsqu'il la relève d'un endroit injouable, **R28**
- Lorsqu'il la marque sur le green, **R16-1**
- Lorsqu'il la relève d'un terrain en réparation, **R25-1**
- Lorsqu'un autre joueur lui demande de marquer sa balle qui le gêne sur le parcours **R22-2**
- Lorsqu'il la relève pour se dégager d'un mauvais green **R25-3**

Et pour identifier sa balle, le joueur est-il autorisé à la nettoyer ?

Il ne peut nettoyer sa balle que dans la stricte mesure nécessaire à son identification (Règle 12-2)

Question n°9 (2 points)

La balle de Victor repose sur le green à 2 mètres du trou. Celle de Clément est sur l'avant-green. Clément fait un coup roulé mais sa balle, un peu topée, percute et déplace celle de Victor et rentre directement dans le trou.

- Clément n'est pas pénalisé et le trou est terminé
- Clément a 1 coup de pénalité et le trou est terminé
- Clément a 2 coups de pénalité et le trou est terminé

R 19-5a : « Si une balle d'un joueur, en mouvement à la suite d'un coup, est déviée ou arrêtée par une balle en jeu et au repos, le joueur doit jouer sa balle comme elle repose. »

→ La balle de Clément est dans le trou, le trou est terminé !

« En Stroke Play : il n'y a pas de pénalité sauf si les deux balles reposaient sur le green avant le coup, auquel cas le joueur encourt une pénalité de deux coups »

→ Pas de pénalité puisque la balle de Clément reposait sur l'avant-green avant qu'il ne la joue.

Que doit faire Victor ?

- Jouer sa balle où elle repose
- Remplacer sa balle à 2 mètres du trou, là où elle reposait avant d'être percutée

R 18-5 : Si une balle en jeu et au repos est déplacée par une autre balle en mouvement à la suite d'un coup, la balle déplacée doit être replacée.

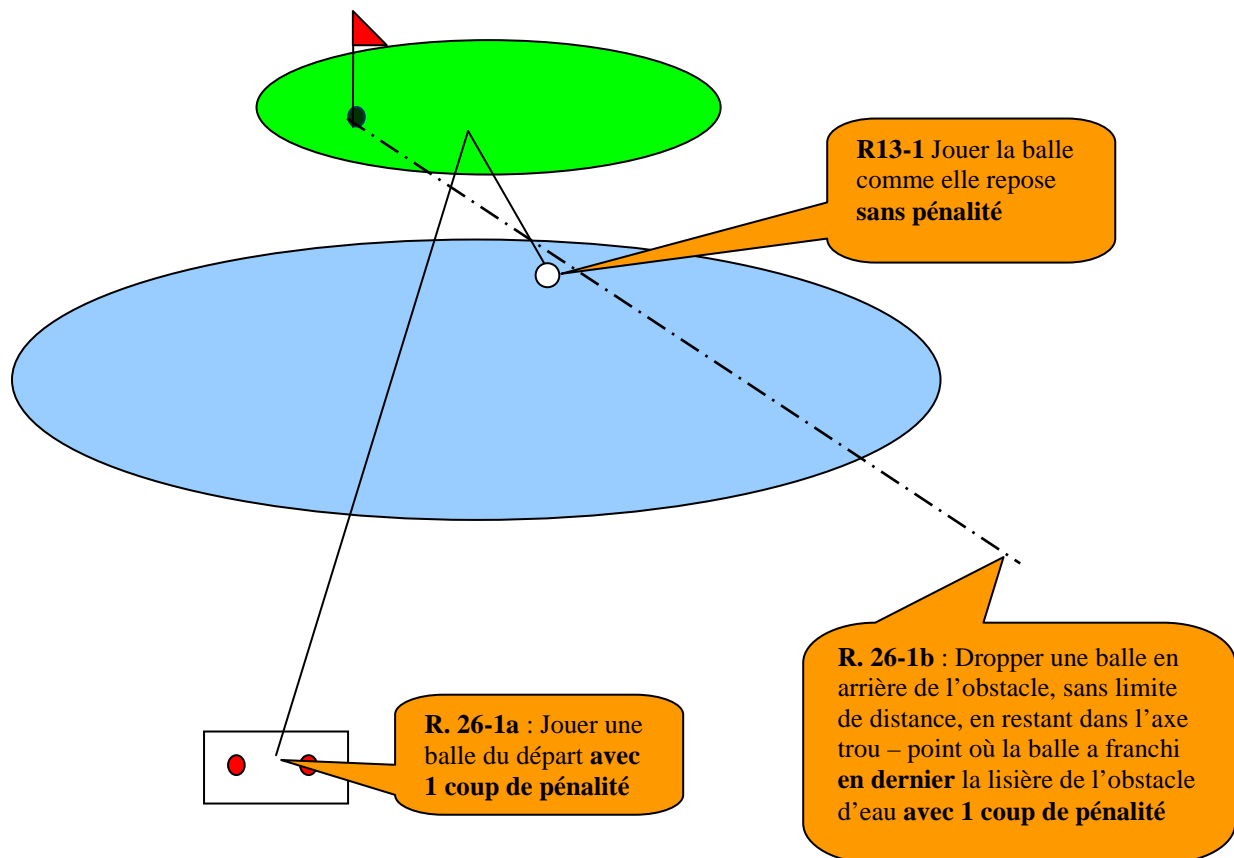
Pénalité pour infraction à la règle : 2 coups

	COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES	COMITE DEPARTEMENTAL DE PARIS	COMITE DEPARTEMENTAL HAUTS DE SEINE	
	1, Avenue du Golf 78114 MAGNY LES HAMEAUX		Tél. : 01 30 43 30 32 Fax : 01 30 43 23 33 E-mail : lpgolf@wanadoo.fr	

Question n°10 (8 points)

Trou n°5. Suite à un coup très bien touché et particulièrement audacieux, Marc atteint le green mais trop d'effet backspin renvoie sa balle dans l'obstacle d'eau.

Sur le schéma ci-dessous, dessinez les différentes options lui permettant de continuer le jeu, en les **expliquant et en précisant s'il y a une pénalité ou non et, si oui, laquelle.**



Marc décide finalement de jouer sa balle dans l'obstacle. Il enlève alors un gros caillou qui le gêne pour exécuter son coup.

En a-t-il le droit ? **Non**

Justifiez votre réponse :

Règle 13-4c : Toucher ou déplacer un débris reposant dans l'obstacle ou le touchant. Un caillou est un débris. Marc encourt 2 coups de pénalité pour avoir retiré le caillou.

	COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES	COMITE DEPARTEMENTAL DE PARIS	COMITE DEPARTEMENTAL HAUTS DE SEINE	
	1, Avenue du Golf 78114 MAGNY LES HAMEAUX		Tél. : 01 30 43 30 32 Fax : 01 30 43 23 33 E-mail : lpgolf@wanadoo.fr	

Question n°11 (7 points)

Cochez VRAI OU FAUX pour les affirmations suivantes concernant le bunker :

- V** **F** Un joueur peut poser ses clubs dans un bunker
Règle 13-4 Exception 1(b)
- V** **F** Un joueur peut enlever une pomme de pin qui se trouve derrière sa balle dans un bunker **Règle 13-4c**
- V** **F** Un joueur a le droit de toucher le sable dans un bunker pendant son backswing mais pas pendant le coup **Règle 13-4b**
- V** **F** Un joueur peut enlever une canette de coca qui se trouve près de sa balle dans un bunker
Règle 24-1a et Règle 13-4 Exception 1(a)
- V** **F** Un joueur peut utiliser un club ou un râteau pour chercher sa balle dans un bunker couvert de feuilles ou rempli d'eau **Règle 12-1**
- V** **F** Lorsqu'un joueur déclare sa balle injouable dans un bunker, il doit obligatoirement la dropper dans le bunker **Règle 28a**
- V** **F** Dans un bunker, un joueur a le droit de relever sa balle pour l'identifier
Règle 12-2

	COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES	COMITE DEPARTEMENTAL DE PARIS	COMITE DEPARTEMENTAL HAUTS DE SEINE	
	1, Avenue du Golf 78114 MAGNY LES HAMEAUX		Tél. : 01 30 43 30 32 Fax : 01 30 43 23 33 E-mail : lpgolf@wanadoo.fr	

Question n°12 (6 points)

Dans cette liste, quels sont les éléments qui sont des détritits ?

- Une pomme de pin
- Un râteau
- Du sable sur l'avant green
- Une carte de score
- Une pierre
- Des crottes de lapin
- Du sable sur le green
- Une peau de banane
- Un tee cassé
- Des brins d'herbe collés à la balle
- Un ver de terre
- Un vieux morceau de balle abandonné

Définition de détritits : « Les détritits » sont des objets naturels. Cela comprend :

- **Pierres, feuilles, brindilles, branches ou similaires,**
- **Les excréments**
- **Les vers, insectes et animaux similaires ainsi que les rejets et les tas faits par eux**

A condition que ce ne soient pas des objets :

- **Fixés ou qui poussent**
- **Solidement enfoncés**
- **Adhérents à la balle**

Le sable et la terre meuble sont des détritits sur le green mais pas ailleurs

Question n°13 (3 points)

Votre balle repose sur l'avant-green. Cochez les actions qui ne sont pas pénalisées :

- Relever un impact de balle sur le green, sur votre ligne de jeu
- Enlever du sable sur l'avant-green, sur votre ligne de jeu
- Enlever des petits cailloux sur l'avant-green, sur votre ligne de jeu
- Enlever de l'eau fortuite sur l'avant-green, sur votre ligne de jeu
- Enlever de l'eau fortuite sur le green, sur votre ligne de jeu
- Balayer des feuilles mortes sur le green sur votre ligne de jeu

Règle 13-2 Améliorer la ligne de jeu et Règle 16-1

	COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES	COMITE DEPARTEMENTAL DE PARIS	COMITE DEPARTEMENTAL HAUTS DE SEINE	
	1, Avenue du Golf 78114 MAGNY LES HAMEAUX	Tél. : 01 30 43 30 32 Fax : 01 30 43 23 33 E-mail : lpgolf@wanadoo.fr		

Question n°14 (1 point)

Vous droppez une balle, elle roule et vient toucher votre pied :

- La balle doit être redroppée sans pénalité
- La balle doit être redroppée avec 1 coup de pénalité
- La balle doit être jouée comme elle repose

R 20-2a : Dropper – Redropper : Par qui ? Comment ?

.... Si la balle lorsqu'elle est droppée touche n'importe quelle personne ou l'équipement de n'importe quel joueur avant ou après avoir touché une partie du terrain et avant qu'elle ne soit au repos, la balle doit être redroppée sans pénalité.

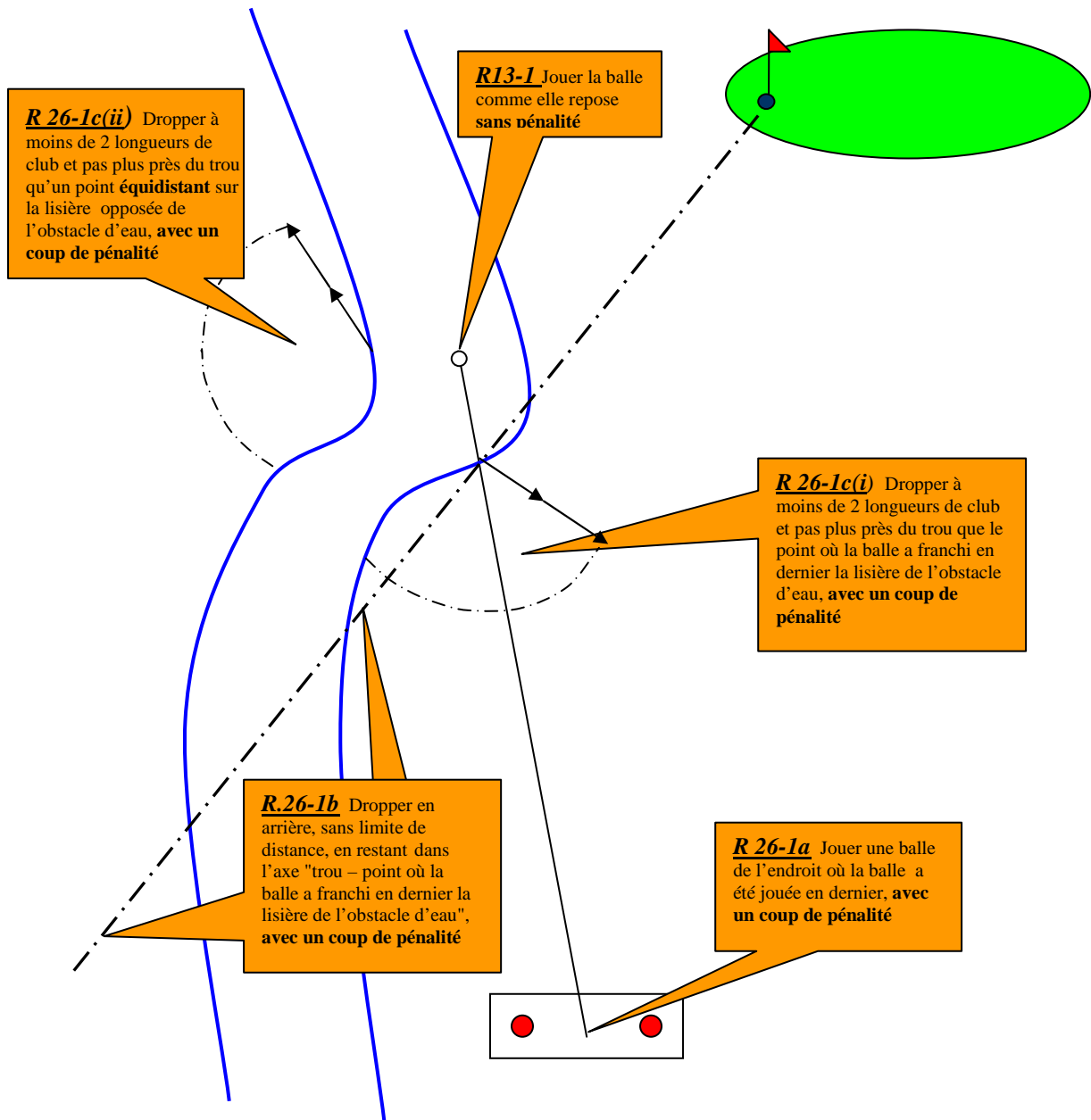
Il n'y a pas de limite quant au nombre de fois où une balle doit être redroppée dans de telles circonstances.

	COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES	COMITE DEPARTEMENTAL DE PARIS	COMITE DEPARTEMENTAL HAUTS DE SEINE	
	1, Avenue du Golf 78114 MAGNY LES HAMEAUX		Tél. : 01 30 43 30 32 Fax : 01 30 43 23 33 E-mail : lpgolf@wanadoo.fr	

Question n°15 (10 points)

En Stroke Play, sur un par 4, un joueur envoie son coup de départ dans un obstacle d'eau latéral.

Sur le schéma ci-dessous, dessinez les différentes options lui permettant de continuer le jeu, **en les expliquant et en précisant s'il y a une pénalité ou non et, si oui, laquelle.**



	COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES	COMITE DEPARTEMENTAL DE PARIS	COMITE DEPARTEMENTAL HAUTS DE SEINE	
	1, Avenue du Golf 78114 MAGNY LES HAMEAUX		Tél. : 01 30 43 30 32 Fax : 01 30 43 23 33 E-mail : lpgolf@wanadoo.fr	

Question n°16 (6 points)

Max, Paul et Jean jouent une compétition en Stroke Play.

Au trou n°18, Max force son drive et envoie sa balle à gauche, près du hors limites.

Après 4 minutes de recherche, Max n'a toujours pas trouvé sa balle. Il décide, par dépit, d'en dropper une autre sur le fairway, à la hauteur de celle de Jean, avec 2 coups de pénalité.

Jean, son marqueur, est conscient que Max n'applique pas correctement les règles et il en parle à Paul. Tous les deux sont d'accord pour le laisser faire car Max n'est vraiment pas dans un bon jour et ne risque pas d'améliorer son classement.

Ils finissent le 18^{ème} trou, vont au Recording et vérifient leurs scores. Puis ils rendent leurs cartes correctement signées et s'en vont au club-house.

La partie qui les suit s'étonne de ce comportement et en avertit l'arbitre.

Max encourt-il une pénalité ? **Oui**

Si oui, laquelle ? **La disqualification**

Pourquoi ? **Max a enfreint la Règle 27-1 qui lui imposait de retourner jouer de là où il avait joué son dernier coup c'est-à-dire du départ. Selon la Règle 20-7c, il a joué d'un mauvais endroit avec grave infraction (gain considérable de distance : Note 1 de la Règle 20-7c), et il devait corriger cette grave infraction. Comme il ne l'a pas fait, il est disqualifié**

Jean encourt-il une pénalité ? **Oui**

Si oui, laquelle ? **La disqualification**

Pourquoi ? **Jean en ayant sciemment ignoré l'infraction commise par Max et par conséquent signé une carte comportant un mauvais score, commet une infraction à la Règle 1-3 (Entente pour déroger aux Règles) et doit donc être disqualifié**

Paul encourt-il une pénalité ? **Oui**

Si oui, laquelle ? **La disqualification**

Pourquoi ? **Paul a été prévenu par Jean. Il était donc au courant de l'infraction commise par Max et il l'a ignorée.**

Bien que n'étant pas le marqueur de Max, il commet une infraction à la Règle 1-3 (Entente pour déroger aux Règles) et doit être aussi disqualifié

Par son silence, Paul a couvert une grave infraction aux Règles et il a permis la validation d'une carte comportant un mauvais score. En arrivant au Recording, il aurait dû prévenir le Comité de la faute de Max.

	COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES	COMITE DEPARTEMENTAL DE PARIS	COMITE DEPARTEMENTAL HAUTS DE SEINE	
	1, Avenue du Golf 78114 MAGNY LES HAMEAUX		Tél. : 01 30 43 30 32 Fax : 01 30 43 23 33 E-mail : lpgolf@wanadoo.fr	

Question n°17 (1 point)

En regardant le tableau des résultats, Marc se rend compte que son score affiché est supérieur de 2 coups au score qu'il pensait avoir réalisé.

Après vérification, il s'avère que c'est son marqueur qui a fait une erreur en marquant un double bogey au trou n°9 alors que Marc avait fait le par!

Que ce passe-t-il alors ?

- Le score de Marc doit être rectifié car la faute vient de son marqueur
- Le score de Marc reste celui affiché. C'était à lui de faire attention au Recording
- Le marqueur est disqualifié pour avoir mal rempli la carte de Marc

Règle 6-6d : Score incorrect sur un trou.

Comme le score que Marc a rendu est supérieur au score réalisé, le résultat est maintenu.

S'il avait rendu un score inférieur au score réel, il aurait été disqualifié.

De plus, la Règle 6-6c précise bien qu'aucune modification ne peut-être faite sur une carte après qu'elle a été rendue.

	COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES	COMITE DEPARTEMENTAL DE PARIS	COMITE DEPARTEMENTAL HAUTS DE SEINE	
	1, Avenue du Golf 78114 MAGNY LES HAMEAUX		Tél. : 01 30 43 30 32 Fax : 01 30 43 23 33 E-mail : lpgolf@wanadoo.fr	

QUESTIONS SUBSIDIAIRES :

- Pouvez-vous donner les numéros des Règles auxquelles se réfèrent les questions suivantes :
 - Question n° 1 : **R 17 Le drapeau**
 - Question n° 4 : **R 18 Balle au repos déplacée**
 - Question n° 9 : **R 19 Balle en mouvement déviée ou arrêtée**
R 18 Balle au repos déplacée
 - Question n° 14 : **R 20 : Relever dropper
marquer ; jouer une mauvaise balle**
 - Question n° 17 : **R 6 Responsabilité du joueur**

- Qui a remporté la rencontre entre la Ligue de Paris et l'Association Francophone de Golf de Belgique ?

La Ligue de Paris a remporté cette rencontre 15.5 à 2.5

- Qui a remporté le Tour Poucet en 2009 ?

Niklas Lacroix

- Pouvez-vous donner les noms des Champions de Ligue Poussins 2009 garçons et filles (score brut) :
 - **Garçon : Marc TILLEMENT**
 - **Fille : Jennifer GROS**

- Quelle place a obtenu la Ligue de Paris à :
 - La Triangulaire Poussins Paris-Aquitaine-Midi Pyrénées : **2ème**
 - l'Interligues Poussins 2009 : **1ère**